

LES PAYSAGES

Nous parlons aujourd'hui Paysages et Environnement et je m'exprime en tant que Délégué Départemental de la SPPEF, Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France, Association créée en 1901, reconnue d'utilité publique, et agréée pour l'ensemble du territoire National.

Pour commencer, 2 citations :

- la première, tirée de l'éditorial de **Claudy LEBRETON** dans Côtes d'Armor Juillet/Août 2013 :

« Si une côte française peut se vanter d'avoir du caractère, c'est bien notre littoral costarmoricain. Les roches escarpées, les ors et les roses de la végétation, le miroitement de la surface de la mer changeant au gré de la rotation des vents et du mouvement de la marée, concourent, comme j'aime à dire, à faire de notre département le plus beau de France. »...

Apparemment le Conseil Général est insensible à la poésie et au lyrisme de son Président, puisqu'en soutenant le projet de parc éolien, il n'hésiterait pas à voir saccager la Baie de St.Brieuc .

- La seconde citation est tirée du Nr 77 de « Rivages », Revue du conservatoire du Littoral « 94% des Français jugent nécessaire la préservation du Littoral. **La Jouissance de la beauté des paysages est le premier bénéfice mis en avant par le public qui fréquente régulièrement les bords de mer. On se sent unique dans le paysage. Le second étant la transmission aux générations à venir de ce patrimoine collectif que constituent les sites protégés. »**

Il est particulièrement décevant de constater que **la Présidente de cet Etablissement Public** - ô combien utile - ne partage pas ces vues, puisqu'elle vient de déposer, es qualité de Députée de Dinan, un cahier d'acteur favorable au projet du Parc d'Eolien. Malheureusement nous sommes habitués à de tels dédoublements de la personnalité qui n'ont d'égal que la langue de bois des Administrations.

I- Le Projet de Parc Eolien Offshore prétend être d'intérêt général

Où se situe donc « L'intérêt général » ?

La SPPEF estime que l'Intérêt Général exige le respect intégral de nos côtes, contre toute atteinte comme l'implantation d'un Parc Eolien offshore

A- Les Côtes d'Armor ont l'un des plus beaux patrimoines naturels de France. De Bréhat, en passant par les falaises de Plouha, la Pointe du Roselier, les Caps d'Erquy et de Fréhel, c'est un panorama splendide, intact, qui se déroule jusqu'en Ille et Vilaine, avec la pointe du Décollé, St.Malo, la Pointe du Grouin, et fait **partie intégrante de l'identité bretonne** Et ce pour le plus grand bonheur des habitants qu'ils soient permanents ou résidents secondaires (souvent depuis plusieurs générations) et des Touristes de tous pays. Le Tourisme constitue la seconde industrie du Département, juste après l'agroalimentaire.

Croit-on que les Britanniques, les Belges, les Hollandais, les Allemands et tant d'autres continueront à venir pour voir les mêmes horreurs dont ils sont accablés chez

eux ? Parler de tourisme industriel, n'est pas une aimable plaisanterie mais une plaisanterie détestable, voire du cynisme.

Nous prend-on, nous les Bretons, pour des Imbéciles, prêts à accepter et même à applaudir ce que les Conseils Généraux de Départements comme l'Aude et la Lozère, pourtant moins riches que la Bretagne, refusent au nom de la défense de leurs paysages ?

Demande-t-on à la Région Ile de France, de loin la plus grosse consommatrice d'électricité, d'assurer son **indépendance sur le plan énergétique** ? Ce serait aussi stupide que de lui demander d'assurer son indépendance en production de porcs ou de volailles. L'idée même d'indépendance énergétique d'une région française est absurde à l'heure de l'interconnexion des réseaux électriques européens.

B - Cette protection de nos Côtes est tellement essentielle que de nombreux textes législatifs et conventions internationales existent que les Pouvoirs Publics ont l'obligation de respecter scrupuleusement.

Je citerai seulement :

1- La Loi de 76 sur les Paysages

2- La Loi Littoral de 86 qui n'aurait aucun sens si l'on protégeait le seul Littoral terrestre en massacrant le Littoral Marin

3- La Directive Européenne IV de 2008 sur les Milieux Marins

4- La Convention pour la Diversité Biologique

5- La Convention européenne du paysage, devenue loi française, entrée en vigueur en 2004

A cet égard, qu'en est-il de la visibilité du parc éolien ?

Nous avons entendu, au tout début, Ailes Marines assurer que ces 100 Eoliennes de 175 m de haut ne se verraient absolument pas. Dans le même temps, le bulletin de la mairie d'Erquy cite la synthèse n°5 du cabinet conseil *Exceltis* qui recommande très explicitement : « **la commune doit minimiser les impacts négatifs dont les impacts paysagers...** » Puis Ailes Marines a commencé à reconnaître qu'on les verrait peut-être – « *une allumette* » - par temps très clair- sous-entendu cela n'arrive jamais en Bretagne !

Hier soir, nous avons pu visionner en avant- première la simulation de l'Ecole Navale, qui vous sera présentée dans quelques instants

La SPPEF conteste absolument les résultats de cette simulation comme le feront tous ceux qui connaissent bien la côte.

Du Cap d'Erquy, on peut distinguer au loin jusqu'à l'Arcouest et Bréhat ; or Bréhat, dont le relief ne dépasse pas 24 mètres, est située à 45 km !

Du Cap Fréhel, il arrive que l'on aperçoive à l'œil nu les Iles Chausey dont le relief ne dépasse pas 37 mètres et qui sont situées à 41 Km !

Que dire alors de la **Plate-forme de forage** - située bien entendu sur les lieux du parc en projet – qui ne mesurait que 35 mètres, et non 175, et, qui pendant son installation, a été parfaitement visible depuis le Cap Fréhel ?

Et pourquoi ne verrait-on pas le parc éolien sur une étendue marine parfaitement horizontale, alors que des éoliennes terrestres comme celles de KERGRIST-MOELOU se voient dans un paysage vallonné à plus de 15 km à la ronde ?

La SPPEF maintient les conclusions de **Jean Pierre Abalain**, Ingénieur Général du Génie Maritime (2^{ème} S) et délégué de la SPPEF dans le Finistère **qui** a rédigé une étude sur la visibilité des éoliennes offshore parue dans le cahier d'acteur de la SPPEF :

« Les dimensions apparentes du soleil se couchant sur l'horizon sont loin d'être négligeables. Les éoliennes envisagées pour les futurs champs offshore ont des dimensions importantes. Si elles sont implantées à des distances de la côte inférieures à 18,6 km elles seront visibles sous une dimension apparente égale ou supérieure à celle du soleil à son coucher. »

Une seule question encore: L'école Navale, c'est à dire l'Etat, est-elle engagée par cette simulation, ou seulement la société italienne qui fait fonctionner le logiciel pour son compte ?

En toute hypothèse, si nos élus ont encore bon sens et honnêteté intellectuelle, ce dont je ne doute pas – ils devraient repousser un tel projet dévastateur qui exclurait de facto l'octroi du Label **Grand Site de France** aux Caps d'Erquy et de Fréhel

Enfin, la SPPEF constate qu'aucun **organisme scientifique de l'Etat** n'a été consulté pour la définition des études d'impact lors de l'élaboration du cahier des charges. Elle est en droit d'exiger que ces études, confiées à INVIVO soient non seulement rendues publiques, mais également contrôlées au préalable par le **Muséum d'Histoire Naturelle** ! A défaut elle demandera, un moratoire concernant le projet et, si nécessaire, déposera tout recours utile.

II - Car enfin, à quoi sert le projet ?

Nous arrivons aujourd'hui pratiquement au terme de ce pseudo débat public. La seule question importante n'a pas encore été abordée : à quoi sert ce projet ?

La SPPEF considère que ce projet est non seulement néfaste **pour les paysages et l'environnement** mais aussi parfaitement inutile et scandaleusement onéreux dans ces temps de crise que nous traversons.

1- La France produit plus d'électricité (541,4 TWH en 2012) qu'elle n'en consomme (489,5 TWH en 2012) et cette consommation se stabilise, comme l'a clairement exposé Gérard Mestrallet, Président de GDF-Suez, dans l'interview publié par le Monde du 25 Mai 2013.

Toute production supplémentaire accroît donc nos exportations qui parfois se font à perte, comme ce **dimanche du 16 Juin 2013 où EDF a du payer 41 Euros le mégawatt/h pour se débarrasser de la production excédentaire.**

Le seul risque de la Bretagne, c'est le risque de Black Out en périodes de pointe exceptionnelles,

Actuellement seules les Centrales à Gaz peuvent assurer cette disponibilité instantanée. Comme celle qui est projetée à Landivisiau.

2- **Le prix de rachat par EDF** de l'électricité produite par l'éolien offshore, six fois plus élevé que le prix auquel EDF doit vendre le courant à ses concurrents en France, est exorbitant. Je rappelle que l'arrêté du 17 Novembre 2008, qui fixe ce prix de rachat, pris en toute opacité et sans la moindre information du Parlement, a fait l'objet d'un recours devant le Conseil d'Etat et la Cour de Justice Européenne qui risque fort de l'annuler pour des motifs d'atteinte à la Concurrence. En effet, l'Avocat Général, près la Cour de Justice a le

11 Juillet dernier rejoint les conclusions du Rapporteur du Conseil d'Etat tendant à l'annulation de cet arrêté.

3- Quel est le résultat de cet engouement irrationnel pour l'Eolien ?

- **une augmentation insupportable de vos factures d'électricité**

Le Conseil économique et social de Bretagne l'évalue à 50 % en 7 ans et le Gouvernement vient de décider une augmentation de 5% au 1^{er} Août 2013 et de 5 % au 1^{er} Aout 2014 sans préjuger de la suite.

Les ménages en précarité énergétique sont déjà 3,5 Millions en France d'après le Ministère de l'Environnement.

Veut-on multiplier par deux leur nombre dans les Côtes d'Armor avec toutes les conséquences dramatiques pour le Budget social du Département, déjà en grande difficulté.

- **l'augmentation du prix de l'électricité pénalisera également les entreprises** les plus consommatrices qui seront tentées de **délocaliser**, l'on perdra infiniment plus d'**emplois** que ceux hypothétiquement créées par l'éolien et l'on rendra plus difficile encore l'exportation de la production excédentaire, sans parler des retombées négatives sur les ressources du tourisme breton.

La Cour des Comptes a déjà jugé ces questions suffisamment graves, pour s'en saisir dans un prochain rapport.

Enfin 31 députés viennent de déposer une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur l'impact de l'éolien sur l'économie et l'environnement.

4- Si l'on ne voit pas l'intérêt général dans ce projet, les intérêts particuliers sont eux, évidents :

- ceux d'**Ailes Marines**, groupe hispano-anglais peu transparent, auquel AREVA s'est rattaché pour faire oublier qu'elle est le champion du nucléaire français et même mondial. 20% de rentabilité des investissements (moyenne mondiale dans l'éolien) c'est du jamais vu dans le domaine industriel.

- ceux **des collectivités** qui vont se partager les miettes du pactole éolien, ce qui abolit totalement leur sens critique.

- Ceux des organismes, soigneusement choisis par Ailes Marines pour l'impact des fonds distribués, très médiatisés par la Presse locale, comme les **Clubs de Voile** ou les **écoles**, celle de Plouer entre autres, entre autres, ce qui n'est pas sans poser un **problème déontologique**, car ce n'est pas ainsi que l'on doit envisager les relations entre l'Education Nationale et le monde de l'Entreprise.

Une dernière remarque : comble du mauvais goût, il paraît que des éoliennes décoraient le Rond Point des Champs Elysées pour le 14 Juillet. Ce qui prouve, qu'à Paris aussi, et pas seulement dans les Côtes d'Armor, on ne sait brasser que du vent.

Pour conclure, je vous invite à lire entre autres le Cahier d'Acteur de la SPPEF et celui de l'Association « Gardez les Caps ». Et je citerai à nouveau le Conservatoire du Littoral dans le numéro 75 de Rivages.

« Le souci de la préservation de l'environnement n'est pas seulement une préoccupation touchant à l'agrément de l'existence : c'est aussi la marque d'une solidarité entre générations et celle de notre responsabilité envers le futur ».